



Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2007/2579(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur Cuba		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne			
Formation du Conseil	Réunion	Date	
Affaires générales	2809	18/06/2007	

Evénements clés			
18/06/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
21/06/2007	Résultat du vote au parlement		
21/06/2007	Débat en plénière		Résumé
21/06/2007	Décision du Parlement	T6-0288/2007	Résumé
21/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2579(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 135
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0250/2007	19/06/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0260/2007	19/06/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0261/2007	19/06/2007	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0250/2007	19/06/2007		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0288/2007	21/06/2007	EP	Résumé

Résolution sur Cuba

L'Assemblée a tenu un débat sur Cuba conformément à l'article 115 du Règlement (débat sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit).

Le débat a été suivi du vote d'une proposition de résolution commune.

Résolution sur Cuba

Le Parlement européen a adopté par 50 voix pour, 21 contre et 3 abstentions une résolution commune proposée par les groupes PPE-DE, ALDE, UEN dans laquelle il déplore le fait que le système politique, économique et social cubain reste pour l'essentiel inchangé depuis 48 ans. Il a en particulier regretté l'absence d'un geste significatif de la part des autorités cubaines en réponse aux demandes formulées par l'Union européenne afin que les libertés fondamentales soient pleinement respectées et déploré qu'aucune suite n'ait été donnée à la demande du Parlement européen de libérer tous les prisonniers politiques et d'opinion dans ce pays.

Le Parlement appelle l'Union à soutenir le lancement d'un processus pacifique de transition politique vers une démocratie pluripartite à Cuba et exhorte ses institutions à poursuivre leur dialogue avec la société civile cubaine via l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme.

Il se félicite toutefois de l'accord récemment conclu entre les groupes de l'opposition cubaine sur la base du document "Unitad por la Libertad" (Unité pour la liberté) et rappelle que la réconciliation et la compréhension mutuelle doivent s'étendre à tous les Cubains.

Le Parlement confirme sa décision d'envoyer une délégation officielle du Parlement européen à Cuba et demande instamment aux autorités cubaines de reconsidérer leur position et d'autoriser la visite de cette délégation. Il exhorte également les autorités cubaines à autoriser immédiatement les « Dames en blanc » (groupe d'opposantes au régime) à quitter Cuba afin qu'elles puissent donner suite à l'invitation du Parlement européen en vue de recevoir leurs prix Sakharov. De même, le Parlement renouvelle l'invitation faite à Oswaldo Payá Sardiñas (lauréat du prix Sakharov du Parlement en 2002) et exige des autorités cubaines qu'elles l'autorisent à se rendre en Europe.

Globalement, le Parlement exige des autorités cubaines qu'elles autorisent les membres de l'opposition politique, défenseurs des droits de l'homme ou citoyens à se rendre librement à l'étranger et à retourner librement à Cuba.

Pour le Parlement, il est essentiel que tout renforcement des relations politiques et économiques - y compris l'aide au développement - entre l'Union et Cuba, soit assujéti à des améliorations concrètes et vérifiables de la situation de tous les citoyens cubains en matière de droits de l'homme, à commencer par la libération de tous les prisonniers politiques et d'opinion.

Dans la foulée, la Plénière a approuvé un amendement oral de M. Marco CAPPATO (ADLE, IT) qui condamne toute politique de répression et de discriminations sexuelles telle que celle actuellement appliquée à Cuba et se réjouit des campagnes éducatives sur la discrimination sexuelle qui sont actuellement menées par le centre national d'éducation sexuelle de Cuba.